

**ARRETE MUNICIPAL**

Objet :

**Autorisation de défilé le Samedi 13 juin 2026  
pour la Kermesse école Ste-Anne**

Le Maire de la Commune de BRAINS,  
**VU** l'article L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales  
**VU** la demande d'autorisation de défilé présentée par M. RENET Ludovic, président de l'association APEL,  
**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt du bon ordre et de la tranquillité publique,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** - Est autorisé le défilé organisé par L'école STE ANNE, le **Samedi 13 juin 2026** de 10h30 à 12h00 à l'occasion de la kermesse de l'école Sainte-Anne, selon l'itinéraire suivant :

Départ de la place des Clos Mâts  
Rue du Plessis  
Rue de la Mairie  
Rue des Prés  
Rue des Primevères  
Rue des Clos Mâts  
Place des Clos Mâts  
Rue du Plessis pour un retour à l'école Sainte Anne

**ARTICLE 2** - Les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires à assurer le bon ordre, la sûreté du défilé, la protection des participants au défilé, du public et des usagers des routes, notamment en ce qui concerne le lieu de rassemblement, l'itinéraire et la dislocation. La circulation sera interrompue sur les voies empruntées, au moment du passage du défilé, les signaleurs et la signalisation provisoire seront mis en place par les organisateurs de la manifestation.

**ARTICLE 3** -Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BOUAYE
- M. RENET, président de l'APEL de l'école Sainte-Anne
- Mme BIZEUL, directrice de l'école Sainte-Anne
- Mr le Directeur du Pôle Sud-Ouest de Nantes Métropole

Publié à la Mairie de Brains le 15 avril 2026

Fait à Brains le 13 avril 2026



Le Maire,  
Laure BESLIER